

et font garder leur château par leurs amis bien armés. Le trouble en est si grand qu'on assassinerait un hôte sans cocarde. Les religieux, curés, tous ont la cocarde dans tout le royaume.

Pour apaiser ces troubles, les États généraux viennent d'arrêter le 4 de ce mois ce qui suit :

- 1° Égalité des impôts dès à présent.
- 2° Renonciation de tous privilèges par tous les ordres, villes, provinces et Parlements.
- 3° Rechapit des droits féodaux.
- 4° Suppression de main-morte et servitude personnelle.
- 5° Réduction de toutes pensions.
- 6° Abolition des droits de chasse et de capitainerie.
- 7° Abolition des justices seigneuriales.
- 8° Abolition de vénalité des offices de judicature.
- 9° Justice gratuite.
- 10° Abolition des colombiers et des garennes.
- 11° Rechapit de toutes dîmes et champards.
- 12° Défense de créer aucun droit de ce genre ni aucun droit féodal.
- 13° Abolition des casuels des cures, excepté pour les villes.
- 14° Augmentation des portions congrues.
- 15° Droits d'annates supprimés.
- 16° Admission de tous les citoyens aux offices civils et militaires.
- 17° Suppression des droits de dépôts payés aux évêques de certaines provinces.
- 18° Suppression des jurandes.
- 19° Suppression de la pluralité des bénéfices.
- 20° Une médaille frappée pour conserver le souvenir de cette journée mémorable.